



IL FAUT BEAUCOUP DE COURAGE

POUR PRENDRE LA PAROLE

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE
si vous êtes témoin de harcèlement
sexuel au travail?

**MILIEUX DE TRAVAIL SÉCURITAIRES POUR TOUS :
LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL DANS L'INDUSTRIE MINIÈRE CANADIENNE**

Conformément aux lois en matière de santé et de sécurité, chaque travailleur est responsable de maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous. Chacun a un rôle à jouer dans la lutte contre la violence et le harcèlement sexuels en milieu de travail et dans la prévention d'un climat toxique en milieu de travail.

Si vous ou quelqu'un que vous connaissez êtes témoin de harcèlement :

- ne contribuez ni ne cautionnez ce comportement de quelque façon que ce soit;
- demandez à la personne de cesser ce comportement. Toutefois, ne le faites que si vous sentez que cela ne vous mettra pas en danger;
- offrez votre soutien à la victime;
- prenez des notes immédiatement après avoir été témoin de l'événement, notamment sur ce qui s'est passé, qui était présent, qui était impliqué, l'heure et les conséquences de l'incident;
- suivez les procédures de signalement de votre organisation pour communiquer ces renseignements. Vous pourriez devoir parler à un superviseur, à un représentant syndical, à un représentant en santé et en sécurité ou à un représentant des ressources humaines. Vous pouvez aussi suivre le processus de signalement confidentiel;
- respectez les personnes concernées en ne discutant pas de la situation avec d'autres collègues;
- si on vous le demande, participez respectueusement à toute procédure d'enquête;
- assurez vous de connaître et d'appliquer les principes tenant compte des traumatismes dans votre milieu de travail.



FAIRE PARTIE DE LA SOLUTION